

**AVIS DE SUSPENSION PROVISOIRE
DU DROIT D'EXERCICE**

Dossier n° : 06-25-03576

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de discipline du Barreau du Québec, par décision rendue le 11 juin 2025 a, en vertu de l'article 122.0.1 du *Code des professions*, suspendu provisoirement le droit d'exercer des activités professionnelles ainsi que le droit d'utiliser le titre d'avocat de **M^{me} Noémi Tellier** (n° de membre : 309880-0), ayant exercé la profession d'avocate dans les districts de Montréal et de Longueuil.

Cette suspension provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ainsi que le droit d'utiliser le titre d'avocat de **M^{me} Noémi Tellier** (n° de membre : 309880-0) est exécutoire à compter du **17 juin 2025**, conformément à l'article 122.0.3 du *Code des professions* et demeure en vigueur jusqu'à la première des éventualités énoncées aux termes de l'article 122.0.4 du *Code des professions*.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 8 juillet 2025

Catherine Ouimet, avocate, MBA
Directrice générale